R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune Le Grand-Bourg

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de LE GRAND-BOURG

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt six mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de LE GRAND-BOURG**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Francky CHATIGNOUX**.

Étaient présents : M. Francky CHATIGNOUX, M. Gilles RICARD, Mme Françoise BRESSY, M. Armand GUERIN, Mme Céline VILLARD, M. Gérard LESTERPT, M. Julien JEANNOT, Mme Angélique AUMEUNIER, Mme Emilie MALLERET-REBOURSIERE, M. Robert CHERON, M. Joël GROS.

Étaient absents excusés : Mme Marion BERGOGNON, M. Quentin PICQUENOT, Mme Katy BOURLAUD, Mme Carine BRAQUE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marion BERGOGNON en faveur de M. Julien JEANNOT, Mme Katy BOURLAUD en faveur de M. Francky CHATIGNOUX, Mme Carine BRAQUE en faveur de Mme Céline VILLARD.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 11

Secrétaire : M. Gilles RICARD.

Ordre du jour :
01 - SUBVENTIONS ANNUELLES aux associations
02 - DOMAINE PUBLIC - Mise en place de l'enquête publique dans le cadre de la vente d'une partie de chemin communal au village de Lisle
03 - DOMAINE PUBLIC - Mise en place de l'enquête publique dans le cadre de la vente d'une partie d'un terrain communal au village de Lisle.
04 - CIMETIERE- Demande d'achat de la concession de cimetière C 120 (concession qui fait partie des concessions en reprise).
05 - MANIFESTATION- Validation de la proposition concernant le spectacle pyrotechnique de la fête de la Saint Roch
06 - Convention de mise à disposition -terrain communal Ages et vie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et soumet au vote le procès-verbal du 22 avril 2025.
M CHERON indique avoir observé une erreur à la délibération 2025-045. En effet, il est écrit que le conseil municipal s'est exprimé à l'unanimité alors qu'il y a une abstention.

L'erreur sera corrigée.

Le PV est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-051 : SUBVENTIONS ANNUELLES aux associations

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025, Monsieur le Maire propose le versement des subventions annuelles aux associations, pour un montant de 36 700,00 € et suivant le tableau joint en annexe.

Après délibération, le conseil municipal,

DECIDE d'attribuer aux associations, une subvention annuelle conformément au tableau ci-joint,

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

14 VOTANTS

14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-052 : DOMAINE PUBLIC - Mise en place de l'enquête publique dans le cadre de la vente d'une partie de chemin communal au village de Lisle

Monsieur RICARD informe le conseil municipal de la réception d'une demande par courrier en date du 26 novembre 2024, de M et Mme PHAFF sollicitant l'achat d'une partie du chemin rural longeant la façade Sud de leur bâtiment (CK 59) au village de Lisle.

Considérant l'avis défavorable de la commission travaux, Monsieur RICARD propose de ne pas procéder aux formalités d'enquête publique.

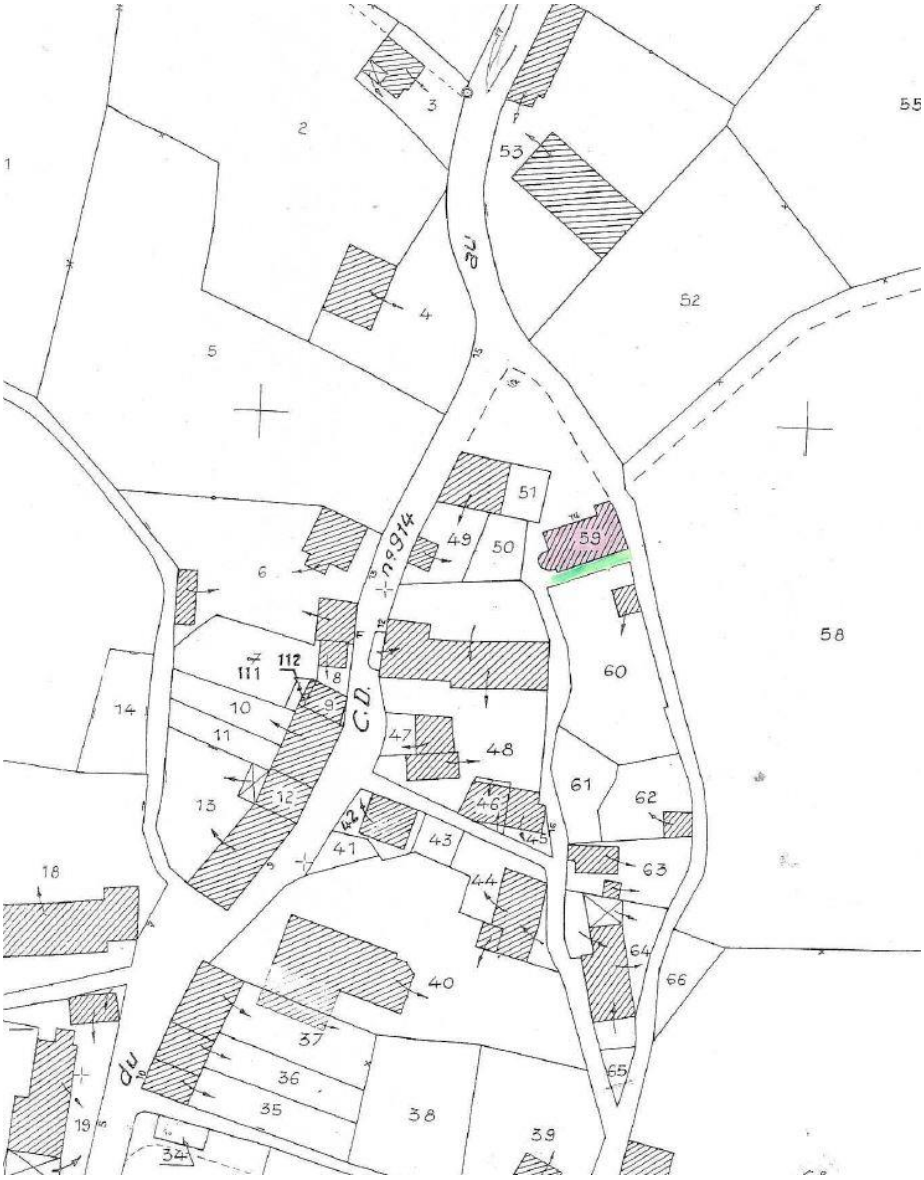

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE la vente d'une partie de chemin au village de Lisle à M et Mme PHAFF,

DECIDE de ne pas procéder aux formalités d'enquête publique.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-053 : DOMAINE PUBLIC - Mise en place de l'enquête publique dans le cadre de la vente d'une partie d'un terrain communal au village de Lisle.

Monsieur RICARD informe le conseil municipal de la réception d'une demande par courrier en date du 26 novembre 2024, de M et Mme PHAFF sollicitant l'achat d'une partie de terrain communal attenant à la façade Nord de leur bâtiment (CK 59) au village de Lisle.
L'aquisition du terrain permettrait la mise aux normes du système d'assainissement autonome de l'habitation.

Monsieur RICARD précise que les frais de publication, d'enquête publique, de géomètre et de notaire seront à la charge des demandeurs.

Le prix d'achat est de 0,23 € le m^2.

Considérant l'avis favorable de la commission travaux, M RICARD propose de vendre une partie de terrain communal à M et Mme PHAFF.

Après examen de la demande, le conseil municipal,

EMET un accord de principe, au prix de 0,23 € le m^2. Les frais de géomètre, de notaire, de publication et d'enquête publique seront à la charge de M et Madame PHAFF, les acquéreurs, sous réserve des résultats de l'enquête publique.

DIT que les frais d'enquête publique seront à la charge de M et Madame PHAFF quels que soit les résultats de l'enquête,

SOLLICITE la mise en place de l'enquête publique règlementaire.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-054 : CIMETIERE- Demande d'achat de la concession de cimetière C 120 (concession qui fait partie des concessions en reprise).

Monsieur RICARD fait part au conseil de la demande de Mme PENNETEAU Renée qui souhaite acquérir la concession C120.

Monsieur RICARD précise que cette concession a fait partie de la procédure de reprise et appartient aujourd'hui à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE la vente de la concession C120 au profit de Madame PENNETEAU Renée.

PRECISE que cette vente aura lieu après investigation, réduction de corps et déplacement dans l'ossuaire communal des éventuels restes mortels,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-055 : MANIFESTATION- Validation de la proposition concernant le spectacle pyrotechnique de la fête de la Saint Roch

Dans le cadre de l'organisation de la fête de la Saint Roch 2025 et notamment le spectacle pyrotechnique du dimanche 10 août 2025, M le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Auterie Artifices pour un montant de 6 000 € TTC.
Cette prestation comprend :

- la conception du spectacle,
- la prestation de tir,
- la sonorisation du spectacle,
- la fourniture, la livraison et la mise en oeuvre des produits pyrotechniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise Auterie Artifices pour un montant de 6 000,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son representant, à signer tout document relatif à ce dossier

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-056 : Convention de mise à disposition -terrain communal Ages et vie

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'une demande de mise à disposition de terrain de la personne en charge des résidents de la maison partagée Ages et Vies.
Actuellement, le logement de fonction présent dans la résidence ne bénéficie pas de jardin.

Par conséquent, M le Maire propose au conseil une mise à disposition à titre gracieux d'une partie du terrain (300 m^2) communal attenant au profit du logement de fonction d'Ages et Vie.

Une convention de mise à disposition sera rédigée et reprendra les critères suivants:

- durée un an renouvelable tacitement,
- dénonciation possible à tout moment par l'une ou l'autre partie avec un préavis de 6 mois,
- ce terrain est mis à disposition pour un usage domestique uniquement et rattaché exclusivement au logement de fonction,
- l'utilisateur aura à sa charge l'achat et l'installation de la clôture,
- l'utilisateur sera seul responsable de la sécurisation des lieux et de l'accès au jardin clôturé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du terrain communal, d'environ 300 m^2, situé derrière la maison partagée Ages et Vie, rue du Pont de la Gartempe 23240 LE GRAND BOURG,

AUTORISE M le Maire à signer la convention d'occupation gratuite.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Point informations :

Travaux:

- les travaux de point à temps automatique (PATA) confiés à EVOLIS 23 - en cours.

- La construction des bacs à matériaux à l'atelier municpal va débuter prochainement,

Location:

- l'ancien local des kinés rénové en maison d'habitation sera louée au 1er juillet prochain,

Activité/évènement:

- "la Creuse fait ses jeux" aura lieux le 05 juin 2025- espace sports et loisirs,

- installation future d'une "box à pizza" dans le bourg. L'emplacement identifié serait à l'ancienne école (après demolition de celle-ci).

Fin de séance à 20h00.

Présentation de Mme FRUCHARD- La ferme d'Andréa (prénom de la dernière habitante de la maison)

Mme FRUCHARD explique au conseil municipal son projet.

Avec son conjoint, elle a acheté une ferme à Lurat qu'ils rénovent au fur et à mesure. Ils sont tous les deux acteurs et écrivent pour le théatre. Ils souhaitent créer une activité artistique recentrée dans un lieux. Ainsi, ils prévoient la rénovation d'une grange pour créer une salle de 50 m^2 pour les répétitions de spectacles pour leur compagnie ainsi que pour d'autres (théatre, musique, arts plastiques....)
A terme, ils souhaitent rénover la maison et accueillir des "non creusois" et mettre à disposition des chambres.

Les espaces extérieurs seront également aménagés et un cheminement sera créer pour découvrir des objets issu de la récupération essentiellement trouvés dans la maison.

Un premier spectacle est prévu le 19 juillet prochain à 20h30 afin de rendre hommage au lieu. A cette occasion, une déambulation dans le jardin aura lieu dans le but de mettre à l'honneur les anciens outils agricoles.

Le but de la démarche est la création d'activités artistiques en lien avec les habitants de Le Grand Bourg et du territoire intercommunal.
Mme FRUCHARD est en contact avec l'école et la bibliothèque afin de proposer des ateliers / activités aux habitants.

Le présent procés-verbal est arrêté en date du 30 juin 2025

Signature Maire, M. Francky CHATIGNOUX

Signature M. Gilles RICARD.